

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES MODALITÉS DE FORMATION

Vous souhaitez bénéficier d'un aménagement du déroulement de votre formation et notamment des conditions d'évaluations (épreuves écrites, orales ou mise en situation professionnelle).

Il est dans votre intérêt de réaliser cette demande dès la rentrée scolaire.

Vous devez renvoyer le dossier de demande d'aménagement des conditions d'examens au secrétariat de l'Institut de formation **dès réception de la notification de la MDPH.**

Attention : La date retenue est celle où vous transmettez votre dossier complet (y compris les pièces justificatives).

Les demandes incomplètes, ainsi que le non-respect de la procédure, sont susceptibles :

- D'empêcher le traitement de votre dossier,
- De retarder et parfois de rendre impossible la mise en place des aménagements demandés.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone (obligatoire) :

Mail (obligatoire) :

Formation : ☐ IFS ☐ IFA

PIECES A JOINDRE (OBLIGATOIRE)

- La copie de la pièce d'identité en cours de validité
- La demande d'aménagement adressée au Directeur de l'Institut de Formation
- Une copie de la décision de la MDPH (*Maisons Départementales des Personnes Handicapées*) et/ou du Rectorat
- Un certificat médical de non contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession

Veillez préciser les recommandations MDPH

Je souhaite bénéficier des aménagements demandés pour les examens relatifs au cursus de formation.

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

Réponse de la Direction

Date :

Nom et Prénom :

Signature :